

FRAIS D'ADHESION 2018

Les cotisations sont votées chaque année par l'Assemblée générale annuelle.

MEMBRES VOYAGISTES

Cotisation annuelle - voyagistes	
Part fixe	1000 €
Part variable (en % du CA n-1, hors aérien)	0,96 %

La part variable est plafonnée à 5000 € net. Elle n'est exigible, dans le cas d'une première adhésion, que l'année suivant celle de l'adhésion.

Frais de dossier adhésion : 150 € (Ces frais sont dus par le candidat une seule fois et facturés en début de processus d'adhésion. Dans le cas d'une adhésion non validée, ces frais restent acquis à l'ATES.)

Membre parrainé : 1000 € par an

Frais annuels relatifs au service d'extension de l'immatriculation tourisme (tarifs 2017-2018) :

Frais de gestion :	175 €
Garantie financière – FMS UNAT et contribution au fonds de réserve Unat:	515 € (part fixe) + 0,1% CA n-1 (aérien compris)
RCP – contrat MAIF :	0,73 € /journée participant (sur activité n-2) 32 €/salarié (sur activité n-2) 3 €/bénévole (sur activité n-2)

Dus par les seuls membres qui en font la demande et reçoivent un accord du CA pour bénéficier de l'extension d'immatriculation

MEMBRES RELAIS

Cotisation annuelle - relais	2018
Organisation dont le budget annuel n-1 est :	
< 200 000 €	350 €
compris entre 200 000 à 400 000 €	675 €
> 400 000 €	1000 €

MEMBRES ASSOCIES

	2018
Membre associé – personne morale	
Organisation dont le budget annuel n-1 est:	
< 200 000 €	175 €
compris entre 200 000 et 400 000 €	340 €
> 400 000 €	500 €
Membre associé – personne physique	
Cotisation annuelle	55 €

MEMBRES DE DROIT

	2018
Cotisation annuelle	1000 €

JOURNÉES DE FORMATION

	2018
Participation à une journée de formation	460 €